



**Compte rendu de la
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 31 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 31 janvier à vingt heures Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de Thierry ROLLAND, Maire.

Présents: ROLLAND Thierry- PETREQUIN Myriam- PELLET Karine- PERRIN Stéphane- CLAIR Franck- SABATIER David- FANTON Catherine- CHOLLIER Jean-Vincent

Absents: GUITTARD Amélie- DESCHAMPS GALLEGO Grégory

Pouvoirs: SABATIER David donne pouvoir à Thierry ROLLAND
LAMBERT Gilliane donne pouvoir à Karine PELLET.

Secrétaire: PELLET Karine

1°: Approbation du compte-rendu de la réunion du CM du 11/01/2023.

2°: Délibérations

DELIBERATION 2023-02 : Détermination du nombre de postes d'adjoint

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Suite au retrait de délégations de Monsieur DESCHAMPS GALLEGO Grégory du poste de 2ème adjoint, il vous est proposé de porter à 2 le nombre de postes d'adjoint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, la détermination à 2 postes le nombre d'adjoints au maire.

Catherine FANTON 3^{ème} adjointe devient 2^{ème} adjointe.

DELIBERATION 2023-03 : Bail de pêche

Vu le bail de pêche joint à la délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- D'AUTORISER le Maire à signer la reconduction du bail de pêche entre la commune de ROYAS et Monsieur MARCON Joseph, Président de l'Association de l'Union des Pêcheurs de la Gervonde, pour une durée de 5 ans.
- DIT que Monsieur Thierry ROLLAND, Maire de ROYAS, cède par ces présentes le droit de pêche exclusif à l'Association mentionnée ci-dessus pour la pratique courante du droit de pêche durant les périodes légales de pêches
- DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les formalités s'y réfèrent.

3°: Questions diverses

- Dans le cadre du festival "Les Arts Allumés" organisé par Bièvre Isère Communauté, la commune met à disposition la cour de la salle des fêtes, le jeudi 27 avril à 18h00 pour un Apéro' Live.
- Rendez-vous avec l'architecte Cyril Serrano, jeudi 2 février en Mairie.
- Dates à retenir :



- Jeudi 2 mars // 19h00 élaboration du budget
- Jeudi 16 mars // 20h00 vote du budget